



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PIANONICE.COM

DÉMARCHES CESU

Voici les démarches à effectuer afin de s'inscrire auprès de l'Urssaf. Le processus d'inscription est simplifié grâce au service « CESU-DECLARATIF ». Ce service vous offre la possibilité de déclarer votre salarié par le biais d'internet.

PIANONICE.COM

DEMARCHES CESU

INSCRIPTION

Tout d'abord, vous devez vous inscrire. Pour ce faire, rendez-vous à cette adresse en cliquant ici : [inscription cesu](#).

Vous devrez disposer :

- D'une adresse email
- D'un RIB
- D'une imprimante

Vous devrez remplir le formulaire accessible en bas de page. Durant l'inscription, vous aurez à choisir un identifiant et un mot de passe, pour accéder ultérieurement à votre espace employeur.

Imprimer la demande de prélèvement à envoyer à votre banque, puis, rendez-vous dans votre boîte mail pour valider le lien de vérification qui vous sera envoyé par l'URSSAF.

48 heures après, vous pourrez accéder à l'ensemble des services cliquant ici : [espace employeur](#).

DECLARATION

Pour déclarer votre salarié, identifiez-vous au sein de l'Espace employeur, cliquez sur **Etablir un volet social** et remplissez les champs proposés.

Pour vos déclarations suivantes, vous n'aurez plus à indiquer les données relatives à votre salarié, mais simplement à sélectionner son nom.

Un rappel par mail vous sera envoyé pour déclarer dans les temps le salarié ou l'intervenant. **Il est très important de respecter ces délais, car de votre déclaration s'en suivra l'établissement d'une fiche de paye prouvant les heures travaillées.**

EXEMPLES DE SIMULATIONS

Voici 2 exemples de simulations réalisées depuis le site de l'Urssaf. Vous pouvez accéder à cette page en cliquant ici : [Simulation CESU](#).

Exemple pour 1 mois de cours :

Paramètres saisis			
Code Postal Salarié	06000	Code Postal Employeur	06000
Age du Salarié	Moins de 65 ans	Nombre d'heures	4
Salaires net	120.00 €	Option de calcul	Forfait
Exonération Employeur	NON EXONERE		

Résultat de votre simulation au 27/10/2011

	Cotisations Patronales			Cotisations Salariales				
CSG + CRDS				39.60 x 2.90%	=	1.15		
CSG DEDUCTIBLE				39.60 x 5.10%	=	2.02		
MALADIE	39.60	x	12.80%	=	5.07	39.60 x 0.75%	=	0.30
VIEILLESSE	39.60	x	9.90%	=	3.92	39.60 x 6.75%	=	2.67
ALLOC. FAMILIALES	39.60	x	5.40%	=	2.14			
ACCIDENT DU TRAVAIL	39.60	x	2.10%	=	0.83			
FNAL	39.60	x	0.10%	=	0.04			
CFP	39.60	x	0.25%	=	0.10			
CSA	39.60	x	0.30%	=	0.12			
IRCEM	39.60	x	3.75%	=	1.49	39.60 x 3.75%	=	1.49
IRCEM PREVOYANCE	39.60	x	0.81%	=	0.32	39.60 x 0.70%	=	0.28
AGFF	39.60	x	1.20%	=	0.48	39.60 x 0.80%	=	0.32
POLE EMPLOI	39.60	x	4.00%	=	1.58	39.60 x 2.40%	=	0.95
						16.09 €		9.18 €
Total cotisations							25.27 €	
Ce volet social ouvre droit à un avantage fiscal de						72.64 €		
Montant net fiscal à déclarer par votre salarié						121.15 €		

Exemple pour 6 mois de cours :

Paramètres saisis			
Code Postal Salarié	06000	Code Postal Employeur	06000
Age du Salarié	Moins de 65 ans	Nombre d'heures	24
Salaires net	720.00 €	Option de calcul	Forfait
Exonération Employeur	NON EXONERE		

Résultat de votre simulation au 27/10/2011

	Cotisations Patronales			Cotisations Salariales				
CSG + CRDS				237.60 x 2.90%	=	6.89		
CSG DEDUCTIBLE				237.60 x 5.10%	=	12.12		
MALADIE	237.60	x	12.80%	=	30.41	237.60 x 0.75%	=	1.78
VIEILLESSE	237.60	x	9.90%	=	23.52	237.60 x 6.75%	=	16.04
ALLOC. FAMILIALES	237.60	x	5.40%	=	12.83			
ACCIDENT DU TRAVAIL	237.60	x	2.10%	=	4.99			
FNAL	237.60	x	0.10%	=	0.24			
CFP	237.60	x	0.25%	=	0.59			
CSA	237.60	x	0.30%	=	0.71			
IRCEM	237.60	x	3.75%	=	8.91	237.60 x 3.75%	=	8.91
IRCEM PREVOYANCE	237.60	x	0.81%	=	1.92	237.60 x 0.70%	=	1.66
AGFF	237.60	x	1.20%	=	2.85	237.60 x 0.80%	=	1.90
POLE EMPLOI	237.60	x	4.00%	=	9.50	237.60 x 2.40%	=	5.70
						96.47 €		55.00 €
Total cotisations							151.47 €	
Ce volet social ouvre droit à un avantage fiscal de						435.74 €		
Montant net fiscal à déclarer par votre salarié						726.89 €		